



**Lycée Saint Exupéry**  
8 rue Marcel Fouque  
78200 Mantes-la-Jolie

Affaire suivie par :  
M. PINCHERA  
Proviseur

Téléphone :  
01.30.63.21.21

Télécopie :  
01.30.63.21.14

Mél  
[ce.0782539L@ac-versailles.fr](mailto:ce.0782539L@ac-versailles.fr)

http  
<http://www.lyc-stex-mantes.ac-versailles.fr>  
<https://www.facebook.com/lyc.stex.mantes>  
<https://twitter.com/SaintExMantes>



Affaire suivie par :  
M. MALKA  
Professeur de Physique

Mél  
[supmantes@gmail.com](mailto:supmantes@gmail.com)  
[ts.cpge@gmail.com](mailto:ts.cpge@gmail.com)

http  
<http://www.prepamantes.fr/>  
<https://www.facebook.com/PrepaMantes>  
<https://twitter.com/PrepaMantes>



## CONVENTION

# TUTORAT CPGE – TS

Lycée Saint Exupéry, Mantes-la-Jolie  
Lycées du bassin de Mantes, les Mureaux

Entre

**L'établissement d'accueil :**

**LYCEE SAINT EXUPERY**

8 rue Marcel Fouque, 78200 MANTES LA JOLIE

Représenté par M. PINCHERA, agissant en qualité de Proviseur

**L'établissement d'origine :**

Lycée : .....

Adresse : .....

Commune : .....

Représenté par .....,  
Agissant en qualité de chef d'établissement

**L'élève :**

NOM, prénom : .....

classe : .....

Responsable légal : .....

Adresse : .....

Commune : .....

 : .....

Est convenu,

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le lycée Saint Exupéry met en œuvre d'un tutorat pour l'accueil des élèves de Terminale S au sein des classes préparatoires Scientifiques (CPGE). Ce tutorat **gratuit** est assuré par les étudiants et les professeurs de CPGE.

### **Article 2 : Objectif du Tutorat**

Le tutorat CPGE-TS a deux objectifs :

- Mettre les lycéens au contact d'étudiants et de professeurs de classes préparatoires afin de donner une vision concrète de cette filière,
- Initier les élèves aux exigences de l'enseignement supérieur et aux méthodes de travail nécessaires pour y réussir.

Le tutorat CPGE-TS n'est pas un soutien pour élèves en difficulté ou une préparation au baccalauréat.

### **Article 3 : Organisation pédagogique**

Le tutorat CPGE-TS se déroule au lycée Saint-Exupéry, 8 rue Marcel Fouque, Mantes-la-Jolie.

Au cours de la séance, les élèves sont regroupés en groupe de 3 à 5 élèves.  
Chaque groupe est encadré par un élève de classe préparatoire MPSI (1<sup>ère</sup> année CPGE) ou MP (2<sup>ème</sup> année CPGE) du lycée Saint-Exupéry.

Un professeur de mathématiques ou de physique de classe préparatoire supervise l'ensemble de la séance

Les séances sont conçues par les professeurs de classe préparatoire scientifique en concertation avec les professeurs de mathématiques des établissements de provenance des élèves.

Les notions abordées s'inscrivent, le plus souvent, dans le cadre des programmes de Terminale S. Elles sont abordées sous la forme d'exercices ou d'exposés de mathématiques.

Les élèves travaillent en petits groupes sur des sujets présentant un caractère original, ludique ou motivant.

Le tutorat est aussi souvent un lieu d'échanges informels autour des études scientifiques et de l'orientation

#### **Article 4 : Calendrier et horaires**

Le tutorat CPGE-TS se déroulera tous les mercredis sur 12 séances de janvier à avril 2014, soit :

- **Séance 1** : Mercredi 7 janvier
- **Séance 2** : Mercredi 14 janvier
- **Séance 3** : Mercredi 21 janvier
- **Séance 4** : Mercredi 28 janvier
- **Séance 5** : Mercredi 4 février
- **Séance 6** : Mercredi 11 février
- **Séance 7** : Mercredi 4 mars
- **Séance 8** : Mercredi 11 mars
- **Séance 9** : Mercredi 18 mars
- **Séance 10** : Mercredi 25 mars
- **Séance 11** : Mercredi 1 avril
- **Séance 12** : Mercredi 8 avril

Les créneaux ouverts sont, au choix des élèves (cocher)

de 15h30 à 16h30,

de 16h30 à 17h30.

#### **Article 5 : Obligations des candidats**

Les élèves se rendent seuls et sous la responsabilité de leur établissement d'origine au lycée Saint Exupéry. Au sein de ce dispositif il s'engage à :

- être présent à toutes les séances
- prévenir le lycée Saint Exupéry en cas d'absence
- respecter le règlement intérieur du lycée Saint Exupéry

En cas de non-respect de ces obligations, l'élève pourra en être exclu sans possibilité de recours. L'établissement d'origine et la famille en seront informés par courrier simple.

Fait le : .....

Le proviseur du lycée Saint Exupéry

Le Proviseur du lycée .....

L'élève

Le responsable légal